

## **Mot du Maire 3 octobre 2022**

### **EXTINCTION de l'Éclairage Public**

Chers concitoyens,

J'ai pris l'initiative d'inscrire notre Commune dans l'action Nationale d'Extinction de l'Éclairage Public le samedi 15 octobre 2022, partout où ce sera techniquement possible dans le cadre du JOUR DE LA NUIT.

Cette action préfigure une autre expérimentation de plus grande envergure et consistera à éteindre ou diminuer l'éclairage public de 23 heures à 5 heures du matin chaque nuit.

Elle s'inscrira, après débat au Conseil Municipal, dans la perspective de réaliser d'importantes économies d'énergie nécessitée par la hausse du coût des matières premières d'une part et dans notre volonté affichée de participer comme une grande partie des communes du pays et des Vosges à la lutte pour la préservation de la planète, certes à notre tout petit niveau, mais l'adage dit que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières !

Dans ce même esprit, je vous remercie d'être attentifs aux petits gestes du quotidien qui eux aussi concourent à réduire le gaspillage énergétique.

J'ajoute que contrairement aux idées reçues, les faits délictueux n'augmentent pas du fait d'absence d'éclairage public et que nous serons évidemment et néanmoins soucieux de garantir la sécurité des personnes en étudiant avec attention les secteurs ou endroits sensibles qui garderont un éclairage adapté.

Le Maire,

Jean-Louis THOMAS